

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	10 décembre 2024
Délibération N°	08
Date de la convocation	29 novembre 2024
Objet	3.3.1 OP 1405 - esc 17 Démolition reconstruction de la résidence Pasteur à Frontignan La Peyrade

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Daniel ROBEQUAIN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-08-PRO-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Objet : 3.3.1 - OP 1405 - Esc 17 - Démolition Reconstruction de la résidence Pasteur à Frontignan La Peyrade

Le 10/12/2024,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196, n°AD/200921/H/22 et AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant la future obtention par Héroult Logement du permis de démolir de l'escalier 17 de la Résidence Pasteur situé avenue Pasteur à Frontignan la Peyrade,

Considérant que pour faciliter la libération des logements de l'escalier 17 avant démolition, les logements et garages vacants ne seront pas réattribués à partir du 1er janvier 2025,

Considérant l'utilisation de la charte de relogement annexée à la présente délibération afin de remplir nos obligations et faciliter le relogement en inter bailleurs des locataires de l'escalier 17 de la résidence Pasteur à Frontignan La Peyrade,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

D'approuver la mise en VACANT DEMOLITION des logements et garages au fur et à mesure de leurs libérations à partir du 1er janvier 2025.

ARTICLE 2 :

D'approuver la mise en place de la charte de relogement en vue de favoriser les mutations.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 10/12/2024
SERVICE PROXIMITÉ GC / JD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-08-PRO-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024